



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

AVRIL 1986

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

REGLEMENT MUNICIPAL # 159

A l'assemblée du conseil du 8 avril 1986 un règlement concernant la circulation des tri-motos, des véhicules tout-terrain, des moto-neiges et de tout véhicule destiné à être utilisé en dehors d'un chemin public a été adopté. Ce règlement se lit comme suit:

1. Il est interdit de conduire sur toutes rues, ruelles et sur tous les chemins publics de la municipalité une tri-moto, un véhicule tout-terrain, une moto-neige et tout véhicule destiné à être utilisé en dehors d'un chemin public tel qu'entendu au sens du paragraphe B de l'article 17 de la Loi sur l'assurance-automobile (L.R.Q. chapitre A-25) et de l'article 27 du règlement sur les plaques d'immatriculation tel qu'approuvé par le décret 3090-82 du 21 décembre 1982.
2. Quiconque contrevient au présent règlement est passible d'une amende minimum de 100,00\$ et d'au plus 300,00\$.
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

.../

LE CÂBLE A L'ILE D'ORLEANS

La co-op des loisirs de l'Ile d'Orléans, nouvellement formée, tiendra une réunion pour tous les gens intéressés à obtenir le câble MARDI, le 6 MAI à 20h00 au sous-sol de l'église de St-Pierre.

Cette réunion représente la seule chance pour obtenir le câble à l'Ile. Votre présence est indispensable.

ON COMPTE SUR VOUS.

Pierre Deschamps

BUREAU DE POSTE

Veillez prendre note qu'à compter du 7 avril 1986, il y aura des changements sur la route rurale. Le facteur apportera avec lui les envois recommandés, les postes-certifiées, les envois assurés ainsi que les envois trop gros pour la boîte. Si vous ne pouvez vous rendre à la boîte, le facteur rapportera l'envoi au bureau où vous devrez venir le chercher.

Si vous désirez des timbres ou d'autres renseignements, vous n'avez qu'à laisser une note avec l'argent dans votre boîte ou casier et le facteur vous en laissera. Ne pas téléphoner au bureau autant que possible, n'ayant pas le téléphone à cet endroit, vous vous trouvez à appeler à la maison privée.

A partir du 15 mai 1986, je serai en congé de maternité pour une période indéterminée. Suzie Gourdeau aura l'entière responsabilité du bureau de poste. Si vous avez des problèmes ou des renseignements à demander, vous n'aurez qu'à communiquer avec elle, par écrit autant que possible.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU

9h00 à 11h30) lundi au vendredi
14h00 à 17h30	
9h00 à 11h00	samedi

Merci de votre attention,

Diane Blais
Maître de Poste

CEUILLETTE DES MONSTRES

Les monstres domestiques - c'est-à-dire les vieux meubles et articles de ménage, poêle, réfrigérateur, fournaise, sommier et matelas, etc. - en somme les gros rebuts de l'intérieur d'une résidence privée seront ramassés JEUDI, le 29 MAI prochain.

Les carrosseries d'automobile communément appelées "carcasses d'auto" ainsi que les matériaux de construction ne sont pas à cette occasion considérés comme des monstres.

BALLE MOLLE - HOMMES et FEMMES - SAISON ETE 1986

Il est grandement temps de penser à faire ton inscription pour la prochaine saison de balle molle. Un appel est lancé à tous ceux qui sont intéressés à pratiquer un sport d'équipe et à s'amuser entre amis.

Françoise Rousseau 828-2374
Pascale Noël 828-2628

DATE DE L'INSCRIPTION:	Lundi, 24 avril à 19h00		
LIEU:	<i>Jusqu'au 2 MAI</i>	Salle Communautaire	
COUT:	Résidents	Non-résidents	
	30,00\$	Hommes	35,00\$
	25,00\$	Femmes	30,00\$

Veillez prendre note que les frais d'inscription sont payables le soir même.

Le comité de balle molle du Souvenir
de Ste-Pétronille

COURS DE CUISSON AU MICRO-ONDES

Des cours de cuisson au micro-ondes seront donnés au centre communautaire de Ste-Pétronille par Mme Claudette Hunthington.

Les cours auront une durée de 15 heures à raison de cinq cours de trois heures le mercredi, à compter du 14 mai 1986. Si les inscriptions sont assez nombreuses, il y aura possibilité de cours en après-midi et en soirée.

Le coût est de 50,00\$ et comprend un livre de recettes. Les inscriptions sont limitées, hâtez-vous de contacter Pauline Jobidon à 828-9458

TIRAGE A LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque municipale "La Ressource" lance un tirage "Raquette" du 1er au 30 mai prochain.

Du fait que trois beaux courts de tennis tout neufs seront inaugurés cet été dans notre municipalité, nous avons organisé le tirage d'une raquette de tennis et de quelques boîtes de balles à nos membres et futurs membres.

Pour être éligible:

Vous devez fréquenter la bibliothèque et y faire un emprunt de livres, disques ou revues à votre choix. Tout emprunt vous donne droit à un coupon de participation.

Une attention spéciale sera accordée aux nouveaux inscrits car nous accorderons un coupon pour l'inscription et un coupon pour l'emprunt.

Le tirage est ouvert à tous de 7 à 97 ans et la raquette sera achetée selon la catégorie du gagnant ou de la gagnante.

De plus: _

Tout au long du mois de mai, nous aurons à votre disposition un grand choix de volumes sur le tennis traitant de l'équipement, de la technique et des plaisirs de ce sport. Venez les consulter avant de vous équiper.

Ce tirage est rendu possible grâce à l'aimable commandite de

Camille Rousseau	Epicerie
Jean-Robert Blais	Epicerie
Marcel Laflamme	Garagiste
Jos. Rousseau	Boucherie

Nous vous rappelons les heures d'ouverture de la bibliothèque

MARDI	19h00 à 21h00
DIMANCHE	10h00 à midi

Le Comité

ABRIS TEMPORAIRES

Tous les abris temporaires d'hiver devraient maintenant être démontés, la date limite étant le 15 AVRIL.

- TENNIS - TENNIS - TENNIS - TENNIS -

Tel que prévu, les terrains de tennis seront prêts pour cet été.
Si tout va bien, ils pourront être utilisés à la fin mai.

Nous voulons remercier très sincèrement tous ceux qui ont participé au financement.

Nous voulons par la présente vous aviser que pour pouvoir jouer au tennis au cours de l'été, vous devrez être membre du Club de tennis.

Tous ceux qui ont fourni un minimum de trente (30\$) dollars au cours de la campagne de financement sont automatiquement détenteurs d'un abonnement familial pour l'année.

Pour les autres, les tarifs pour l'année 1986 sont les suivants:

Familial	35 \$
Individuel	25 \$
Étudiants	20 \$
Juniors	15 \$

L'abonnement familial couvre les deux conjoints et leurs enfants de 18 ans et moins qui demeurent à la maison.

Par étudiants, nous comprenons tous ceux qui ont fréquenté une institution scolaire au cours de l'année 1985-1986.

Les juniors sont les jeunes de 16 ans et moins.

Ces frais d'abonnement sont les seuls que vous aurez à déboursier pour utiliser les terrains municipaux au cours de l'été.

Tous les intéressés voudront bien faire parvenir leur chèque à l'ordre du "Comité local des Loisirs de Ste-Pétronille". CLL Ste-Pétronille au bureau du secrétaire trésorier de la municipalité, 3, rue de l'Eglise, Ste-Pétronille, I.O. GOA 4C0, en indiquant le nom de tous les membres de la famille pour les abonnements familiaux.

Les cartes de membres seront distribuées à la mairie vers la mi-mai.

* * * * *

COURS DE TENNIS

Tel que nous vous l'avions laissé entendre, il y aura des cours de tennis qui seront donnés au début de juin. Nous sommes entrés en contact avec monsieur Butch Staples du Club Tennisport qui nous a confirmé que nous pourrions avoir un ou des "Pros" du Club pour donner des cours aux débutants.

Ces sessions seront d'une durée de 6 heures et le coût en sera de 25 \$ par personne.

Comme les cours se tiendront au début de juin, ceux qui veulent s'initier au tennis pourront le faire au tout début de la saison pour pouvoir profiter des installations au cours de l'été.

(suite au verso)

Nous pouvons vous proposer trois modules de cours:

1. 4 soirs consécutifs, soit du lundi au jeudi, à raison de 1½ heure par soir;
2. Cours de fin de semaine:
1½ heure le samedi matin, 1½ heure le samedi après-midi,
1½ heure le dimanche matin, 1½ heure le dimanche après-midi.
3. Cours de jours:
4 journées consécutives, (pendant le jour) à raison de 1½ heure par jour, du lundi au jeudi.

Pour ceux qui sont intéressés à continuer à suivre les cours, nous pourrions organiser une seconde session.

Afin de nous permettre de réserver nos professeurs le plus tôt possible, nous serions reconnaissants à ceux qui sont intéressés par ces cours de bien vouloir communiquer avec Peter Dunn à 828-9568 ou Guy Royer à 828-9675 pour leur faire connaître leurs préférences sur l'horaire des sessions d'ici le premier mai.

Ces cours s'adresseront aux adultes et aux enfants de 8 ans et plus. Nous formerons des groupes d'adultes et des groupes de jeunes.

Ces cours sont organisés comme dans les Clubs de tennis, soit sur la base de 6 personnes par court par pro.

Ceux qui désirent des renseignements supplémentaires peuvent s'adresser aux personnes susmentionnées.

* * * * *

LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Nous vous rappelons qu'en vertu du nouveau règlement d'urbanisme, il est obligatoire, pour toute construction, réparation, et même la peinture extérieure de tout bâtiment, de demander un permis.

La couleur

Vous avez pu remarquer qu'à Ste-Pétronille, la majorité des maisons anciennes et modernes situées le long du chemin du Bout de L'Ile, sont peintes de couleur blanche.

De ce fait, et après des démarches faites auprès de la Commission des biens culturels qui en dernier ressort approuve les permis de construction et de rénovation, nous incitons fortement les personnes qui voudraient repeindre leur maison ou se construire de prévoir, pour les murs extérieurs, la couleur blanche.

Les clôtures

Dans le nouveau règlement, il y a des spécifications bien précises concernant le type de clôtures permis à Ste-Pétronille, leur hauteur et leur emplacement le long des rues.

Avant de vous construire une clôture, nous vous incitons donc à vérifier la réglementation à ce sujet.

Merci!

Ste-Pétronille, le 15 avril 1986.